



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 37349

Texte de la question

M Clement Theaudin appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites locales, sur la situation des petites communes qui, ayant moins de cinq instituteurs, ne peuvent recevoir d'acomptes sur les indemnites de logement versees a ces derniers. Ces sommes, remboursees en novembre par l'Etat, doivent etre avancees une annee entiere par des petites communes a budget modeste, donc des tresoreries serrees. La situation est d'autant plus difficile quand les instituteurs sollicitent un paiement mensuel de cette indemnite. Il lui demande, afin d'aider ces communes, s'il ne pourrait etre envisage qu'elles puissent, elles aussi, recevoir des acomptes, quels que soient leur taille et leur nombre d'instituteurs.

Données clés

Auteur : [M. Theaudin Clément](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37349

Rubrique : Enseignement maternel et primaire: personnel

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 848